AR Prefecture

017-211701859-20221220-2022_12_123-DE Reçu le 26/12/2022

REPUPLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de LE GUA

DEPARTEMENT

Charente-Maritime

Séance du 20 décembre 2022

NOMBRE DE	L'an deux mille vingt deux, le vingt décembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal
MEMBRES	de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
N N	salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
Afférents au	
Conseil Municipal	<u>Présents</u> : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première
19	Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel,
a a constant of the constant o	troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame PREVOST
en exercice	Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée -
19	Monsieur DEBRIE Didier -Madame DUBUC Nicole- Madame BIGOT Marie- Pierre-
7	Madame BERUSSEAU Evelyne
Nombre de	
présents	<u>Excusés</u> : Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à
11	Monsieur le Maire) – Monsieur BONDOUX Guillaume (a donné pouvoir à Madame
	ORTEGA) Monsieur LATREUILLE Alain
Nombre de votants	
13	Absents: Madame STRADY Emmanuelle -Madame CHAPRON Christine - Monsieur
Date de la	CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent
convocation	

2022 12 123 SIVU piscine de la Lande-convention pour la mise à disposition de la piscine en faveur des scolaires - régularisation année 2021-2022 quatrième cycle

Monsieur le Maire expose que pour le quatrième cycle de la période scolaire 2021-2022, la commune a réservé les bassins de la piscine de la Lande pour les écoles élémentaire et maternelle pour 6 séances de 35 minutes par enfant. En effet, seules 6 séances ont pu être honorées sur les 10 prévues en raison de la pandémie. Deux MNS ont été mis à disposition des élèves durant ce temps.

80 élèves étaient concernés. Le coût était de 1.53 par élève soit un coût de 734.40 € les 6 séances. La convention relative à la mise à disposition des Bassins avec le SIVU régit les droits et obligations de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés,

- Approuve les termes de la convention 2021-2022 quatrième cycle

16 décembre 2022 A été nommé secrétaire de séance : Michel REY

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents, Pour extrait conforme,

Le GUA, le 22 décembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil muricipal Publiée site internet le : 26 (2/2023 Transmis au Représentant de l'Etat le : 26 (12/2023

